

Élevage bovin : levée prochaine de l'embargo chinois



© 2018 Les Echos Publishing

La crise de la vache folle n'a pas seulement marqué les mémoires, elle a aussi durement frappé les éleveurs français notamment en les privant du droit d'exporter leur production vers certains pays comme la Chine. Un embargo qui, après 17 ans, devrait enfin prendre fin. Lors de la visite en Chine d'Emmanuel Macron, l'annonce de la signature d'un accord prévoyant la réouverture du marché chinois dans les 6 mois a ainsi été faite. Cet accord porte sur la viande bovine désossée de bovins âgés de moins de 30 mois.

Un marché à fort potentiel

Pour mémoire, suite à un long processus de négociation menée par les autorités françaises, les entreprises de la filière et les organismes interprofessionnels comme Interbev, le principe de la levée de l'embargo avait déjà été arrêté en mars 2017. Cette dernière n'ayant vocation à intervenir qu'à l'issue d'un ensemble de démarches administratives et d'audit dont la durée était estimée à 2 ou 3 ans. L'accord annoncé le 9 janvier dernier devrait donc accélérer le processus et permettre aux éleveurs français d'accéder à un marché à fort potentiel. Selon les chiffres publiés par Interbev, la Chine est le 2^e importateur de viande bovine dans le monde (1,1 million de

tonnes par an). Toutefois, ce marché est déjà occupé par des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Brésil, l'Uruguay et, depuis un an, les États-Unis qui proposent à la fois de la viande de qualité et des prix compétitifs. Trouver une place sur ce marché sera donc long et difficile pour les éleveurs et les exportateurs français.

© 2017 Les Echos Publishing